

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Délégation : ressources naturelles et risques environnementaux.
Protection de la ressource en eau et prévention des risques environnementaux.
Subventions aux associations - Quatrième répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de la ressource en eau figurant en annexe du rapport, un montant de subventions de 3 000 € en fonctionnement et de 600 € en investissement ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet ;

Les dépenses globales seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée